

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du jeudi 17 octobre 2013
Sous la présidence de Monsieur Bernard INGWILLER

Date de la convocation	mercredi 09 octobre 2013
Membres en exercice	57
Présents ou représentés	51 Hipp Alain, Hammann André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Beck Georges, Huck Antoine, Gross Dominique, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Masse Benoît, Pfister Georges, Dettling Philippe, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis, Hurstel Alain, Lentz Patrick, Vix Jean, Jacob Francy, Jung Pierre-Paul, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Muckensturm Roger, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Bernhardt Armand, Boisson Valérie, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Dutt Werner
Dont pouvoirs	04 Joffroy Benoît, Weber Francis, Krauth Pierre-Paul, Hammann Jean-Georges
Absents Excusés	06 Brandner René, Welsch Gérard, Klein Marcel (Issenhausen), Maisonnasse Patrick, Ball Christophe, Geiss Jean-François
Secrétaire de séance	M. Gross Dominique, Maire de Gingsheim

1^{er} Point à l'ordre du jour : Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 04 juillet 2013

Le Procès-verbal du 04 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} Point à l'ordre du jour : Sport, Culture, loisirs – approbation du programme de construction d'un bâtiment sportif de tennis couvert

Vu la délibération du 27/03/2013 approuvant le choix d'implantation du bâtiment sportif de tennis couvert,

Vu la délibération du 20/06/2013 approuvant le programme de construction d'un bâtiment de deux terrains de tennis couverts et autorisant le Président à lancer la procédure de choix du maître d'œuvre,

Vu le cabinet d'architecture, Dossmann architecte, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'opération en date du 29/07/2013,

Vu la réunion du comité de pilotage du 20/09/2013,

Vu l'avant projet détaillé présenté par le maître d'œuvre Dossmann architecte

Vu le budget prévisionnel de l'opération:

DEPENSES	
TRAVAUX	600 000,00 €
frais et honoraires	60 000,00 €
imprévus	30 000,00 €
TOTAL OPERATION	690 000,00 €HT

RECETTES

Cg67 – contrat de territoire	113 530,00 €
Ligue de tennis	20 000,00 €
Tennis club du Pays de la Zorn	50 000,00 €
CCPZ	506 470,00 €
TOTAL	690 000,00 €

Le conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant projet détaillé de l'opération de construction du bâtiment sportif de tennis couvert

APPROUVE le plan de financement prévisionnel d'un montant de 690 000 €HT

AUTORISE le Président à lancer la consultation des entreprises suivant une procédure adaptée

AUTORISE le Président à signer,

Les marchés des entreprises

Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération

Signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière

AUTORISE le Président à déposer,

Le permis de construire du projet de construction du bâtiment sportif de tennis couvert

Tout permis modificatif et autorisations nécessaires à l'achèvement du projet

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la fédération Française de Tennis-Ligue d'Alsace de Tennis, le tennis club du Pays de la Zorn,

AUTORISE le Président à signer avec la commune d'Hochfelden le bail emphytéotique pour la mise à disposition de la parcelle 110

CHARGE le président de rédiger la convention tripartite d'exploitation entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, la commune d'Hochfelden, et le tennis club du Pays de la Zorn, avant le démarrage des travaux.

36 voix pour

15 abstentions (Detlling Philippe, Litt Claude, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoit, Beck Georges, Weber Francis, Muckensturm Roger, Hatt René, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Boisson Valérie, Freund Bernard, Decker Régine)

3^{ème} Point à l'ordre du jour : Maison du Pays de la Zorn – vente de locaux au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Vu la délibération du 1^{er} février 2007 approuvant la phase d'étude de programmation « projet de création d'une maison de pays »,

Vu la délibération du 30 octobre 2008 approuvant le choix du maître d'œuvre,

Vu la délibération du 25 juin 2009 approuvant le dépôt de permis de construire,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2010 approuvant la convention de réservation de droits immobiliers avec le SDEA et le prix de cession des biens

Vu la délibération du 24 mai 2012 approuvant le document « d'état descriptif des droits de superficie, cahier des servitudes et des charges » de la Maison du Pays de la Zorn

Vu les locaux destinés au SDEA :

84,30m² de bureaux – bâtiment administratif (4 bureaux au premier étage)

15,70m² de locaux archives – bâtiment administratif (1 local au sous-sol)

384,40m² de locaux techniques – bâtiment technique

1414 m² de superficie de stockage et circulation extérieure – bâtiment technique

Vu l'avis du service des domaines en date du 02 octobre 2013 fixant la valeur vénale dudit bien à céder à 587 000 €HT

Considérant qu'il y a lieu, à la demande du notaire, de compléter les délibérations antérieures par des précisions complémentaires et un ajustement de la surface d'archivage

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente de locaux de la Maison du Pays de la Zorn au profit du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, selon les caractéristiques suivantes :

↘ Bâtiment administratif – section 25 parcelle 354-148 :

84,30m² de bureaux

15,70m² de locaux archives

↘ Bâtiment technique – section 25 parcelle 353/148 :

384,40m² de locaux techniques

1414 m² de superficie de stockage et circulation extérieure

APPROUVE le montant de la vente des biens immobiliers désignés moyennant le prix de 675.592,00 €HT, soit 808.008,03 €TTC,

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et tous les actes y afférents, notamment l'Etat descriptif des droits de superficie et le cahier des servitudes et des charges

Vote à l'unanimité

4^{ème} Point à l'ordre du jour : FINANCES - comptabilité mutualisée prolongement de la convention avec les communes de Geiswiller, Grassendorf, Mittelhausen et Wingersheim

Vu la délibération du 06/12/2012 approuvant la convention de mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de communes du Pays de la Zorn au profit de Communes

Vu la convention signée entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les communes de Geiswiller, Grassendorf, Mittelhausen et Wingersheim pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Vu l'article 2-durée de la convention précisant que la convention « peut être prorogée trois fois par délibération concordante des organes délibérants de la commune et de la Communauté de Communes »

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la prorogation de la convention de mise à disposition à temps non complet du service comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit de la commune de Geiswiller, Grassendorf, Mittelhausen et Wingersheim – pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision

Vote à l'unanimité

5^{ème} Point à l'ordre du jour : comptabilité mutualisée Demande des communes d'Ingenheim, Hohatzenheim et Zoebersdorf

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-4-1, III ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article D. 5211-16 ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de la Zorn, comme pour chaque Commune intéressée, d'une telle mise à disposition ;

Vu la délibération du 06/12/2012 approuvant la convention de mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de communes du Pays de la Zorn au profit de Communes

Vu les délibérations des communes sollicitant leur adhésion au service de comptabilité mutualisé de la Communauté de Communes: Ingenheim, Hohatzenheim, Zoebersdorf

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion dans le cadre de cette mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de communes du Pays de la Zorn au profit de Communes d'Ingenheim, de Hohatzenheim et de Zoebersdorf

APPROUVE la convention de mise à disposition du service comptabilité de la Communauté de communes du Pays de la Zorn au profit de Communes

AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec les communes intéressées et dûment habilités par délibération du conseil municipal

49 voix pour

2 abstentions (Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis)

6^{ème} Point à l'ordre du jour : Finances – registre d'inventaire, sorties de l'actif

M. Freund rapporteur

Vu le budget principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Vu e registre d'inventaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la sortie de l'actif des biens entièrement amortis, selon l'annexe ci-jointe, pour un montant total de 591 616,30 €

Vote à l'unanimité

7^{ème} Point à l'ordre du jour : Ordures ménagères – convention déchets dangereux

Vu l'éco-organisme DDS agréé pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques des ménages

Vu la convention de prestation:

Durée : 1er jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

Engagements de l'éco organisme:

- Mise à disposition dès 2014 des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
- Mise à disposition d'un kit de communication,
- Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie dès 2014,

- Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants et aux traitements des produits gratuitement,

Soutiens financiers :

- Fixe par déchetterie : 812 euros
- Communication locale : 0,03 euros/habitant
- Prise directe des contrats opérateurs
- Formation des agents de déchetterie

Le Conseil de communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Eco organisme EcoDDS pour la filière des déchets diffus spécifiques ménagers et tous documents y afférents

Vote à l'unanimité

8^{ème} Point à l'ordre du jour : Finances décisions modificatives

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative du budget principal d'un montant de 38 000 € établie comme suit:

DM 2013-02		
SECTION FONCTIONNEMENT/ Dépenses		
chapitre	Article	MONTANT
66	66111 - intérêts	+ 38 000 €
011	61522 - Entretien bâtiment	- 10 000 €
011	6232 – fêtes et cérémonies	- 5 000 €
011	6238 - divers	- 3 000 €
022	Dépenses imprévues	- 20 000 €

APPROUVE la décision modificative du budget principal d'un montant de 34 100 € établie comme suit:

DM 2013-03		
SECTION INVESTISSEMENT		
OPERATION	ARTICLE	MONTANT
Dépenses d'investissement		
107	2135-construction	+ 34 100 €
041	2148-construction sur sol d'autrui	- 34 100 €
Recettes d'investissement		
041	2148-construction sur sol d'autrui	+ 34 100 €
107	1323-subvention d'équipement	- 34 100 €

Vote à l'unanimité

9^{ème} Point à l'ordre du jour : subventions aux associations

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre de,

la fiche N°1 «Ecole de formation des jeunes »

La fiche N°4 « Partenariat avec le service enfance et jeunesse »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de 2 390,00 € réparties comme suit :

Nom de l'association	Fiche	critère	Montant alloué
Jeunes sapeurs pompiers Hochfelden	1	20 jeunes	200,00 €
	4	2 ½ journées SAJ	100,00 €
Football club Wingsheim	1	59 jeunes	590,00 €
Football club Zornthal	1	135 jeunes	1 350,00 €
Club de tir Melsheim	4	3 ½ journées SAJ	150,00 €
TOTAL			2 390,00 €

Vote à l'unanimité

10^{ème} Point à l'ordre du jour : Divers

Décisions du président dans le cadre de sa délégation – marchés en procédure adaptée:

OBJET	FOURNISSEUR	PRIX
Travaux Maison de l'enfance – marché de travaux contractant général	AC'TES	26 460,00 €HT
construction du projet sportif hall de tennis couvert – marché Maitrise d'œuvre	DOSSMANN ARCHITECTE	44 980,00 €HT
construction du projet sportif hall de tennis couvert – mission SPS	ADC EST	1 140,00 €HT
construction du projet sportif hall de tennis couvert – mission Contrôle Technique	DEKRA	3 950,00 €HT
construction du projet sportif hall de tennis couvert – mission étude de sol	FONDASOL	2 895,00 €HT
Modernisation des déchetteries – lot n°1 mise en conformité	WICKER	93 920,00 €HT
Modernisation des déchetteries – lot n°2 barrières automatiques et contrôles d'accès	SOBECA	89 320,00 €HT

Le Président,
Bernard INGWILLER

SIGNATURES

COMMUNES	DELEGUES	FONCTION	SIGNATURE
ALTECKENDORF	HIPP Alain	Maire	
	HAMMANN André	Adjoint	
BOSENDORF	SCHAEFFER Eric	Maire	
	VOGLER Odile	Conseiller	
DUNTZENHEIM	LITT Claude	Maire	
	BRANDNER René	Adjoint	
ETTENDORF	WEISS Bernard	Adjoint	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
GEISWILLER	BECK Georges	Maire	
	HUCK Antoine	Adjoint	
GINGSHEIM	GROSS Dominique	Maire	
	BOISSEAU Catherine	Conseillère	
GRASSENDORF	MASSE Benoît	Conseiller	
HOCHFELDEN	PFISTER Georges	Maire	
	DETTLING Philippe	Adjoint	
	KAUFFMANN J-Luc	Adjoint	
	KRIEGER Christophe	Conseiller	
	VOLLMAR Laurence	Conseillère	
HOHATZENHEIM	CRICQUI Jean-Marie	Maire	
	JOST Jean Louis	Conseiller	
HOHFRANKENHEIM	HURSTEL Alain	Maire	
	LENTZ Patrick	Conseiller	
INGENHEIM	VIX Jean	Maire	
	WELSCH Gérard	Adjoint	
ISSENHAUSEN	JACOB Francy	Maire	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
LIXHAUSEN	JUNG Pierre Paul	Maire	

	JOUFFROY Benoît	Adjoint	
MELSHEIM	MAISONNASSE Patrick	Maire	
	LIENHARDT Marc	Adjoint	
MINVERSHEIM	HOLTZMANN Yvette	Adjoint	
	BALL Christophe	Conseiller	
MITTELHAUSEN	GOEHRY Mireille	Maire	
	FLICK Daniel	Adjoint	
MUTZENHOUSE	DURR Claude	Maire	
	MATHIS Raymond	Adjoint	
RINGELDORF	WEBER Francis	Maire	
	MUCKENSTURM Roger	Adjoint	
SCHAFFHOUSE /ZORN	KRAUTH Pierre-Paul	Maire	
	RECHT Emmanuel	Conseiller	
SCHERLENHEIM	LEHMANN Marie-Paule	Maire	
	RUEST Jean Paul	Adjoint	
SCHWINDRATZHEIM	SUTTER Liliane	Maire	
	WEISS Claude	Conseiller	
	ULRICH Xavier	Adjoint	
WALTENHEIM/ZORN	KREBS Jeannot	Maire	
	HEPP Jean Denis	Adjoint	
WICKERSHEIM/WILSHAUSEN	HATT René	Maire	
	BERNHARDT Armand	Maire Délégué	
WILWISHEIM	GEISS Jean Francois	Conseiller	
	BOISSON Valérie	Conseillère	
WINGERSHEIM	FREUND Bernard	Maire	
	DECKER Régine	Adjointe	
	SPITZER François	Adjoint	
ZOEBERSDORF	HAMMANN Jean Georges	Maire	
	DUDT Werner	Adjoint	